



De l'urbanisme durable dans le PLU

UN GUIDE-CONSEIL À L'USAGE DES COMMUNES

Comment traduire concrètement le Grenelle de l'Environnement ou encore le Plan Climat Energie Territorial dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ?

L'héritage des Pos, le critère économique et le niveau d'expertise mobilisé limitent encore trop souvent la prise en compte d'un urbanisme durable. Portées par le contexte législatif et par une prise de conscience grandissante, les communes manquent toutefois d'un outil pratique d'aide à la rédaction de leur PLU.

Dans ce contexte, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Haut-Rhin et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) ont confié à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne dans le cadre de son programme partenarial la réalisation d'un guide-conseil. Il est destiné aux élus locaux et vise à mieux intégrer l'urbanisme durable dans les PLU

Edité sous forme de classeur, le guide-conseil propose une série de fiches thématiques. Chaque fiche détaille les leviers d'actions mobilisables, des dispositions transcriposables dans les différentes pièces du PLU et des exemples issus de PLU en vigueur.

Pour une approche globale de l'urbanisme durable

L'urbanisme durable se situe à la croisée d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux. En ce sens, il induit une nécessaire approche transversale, incluant des thématiques multiples : constructions économes en énergie, développement des transports en commun et cheminements doux, protection des corridors écologiques, cohésion sociale... L'urbanisme durable se joue également à différentes échelles (bâti, quartier, commune, agglomération) à imbriquer et superposer.

Pour une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre

L'urbanisme est au coeur de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les transports et le résidentiel en sont les deux principales sources émettrices. Les leviers d'actions sont la performance énergétique des constructions (forme urbaine, chauffage, isolation), mais aussi la localisation des logements et activités en raison des déplacements induits. Parce qu'il peut agir sur la localisation et la forme des constructions et aussi faire le lien entre urbanisme et déplacements, le PLU peut contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre..

Ce document synthétique a été conçu dans le cadre de la préparation de la soirée-débat du 4 juillet 2012.

Pour en savoir plus ...

GUIDE-CONSEIL "Intégrer l'urbanisme durable dans le PLU" :

- sur demande auprès de m2A (contact Elodie Passat) ou auprès de l'AURM (contact Cécile Lehr-Coquet)
- bientôt en ligne sur www.aurm.org ou www.haut-rhin.equipement.gouv.fr

COMMENT UTILISER LE GUIDE ...

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Un état des lieux complet associé à une analyse des données et de l'évolution du territoire permet d'identifier les enjeux d'urbanisme durable pertinents et de justifier les choix du PLU.

Économiser la ressource foncière

Analyse de la consommation antérieure d'espaces naturels et agricoles (fiche 1A).

Préserver les terres agricoles

Diagnostic agricole prospectif concerté avec le monde agricole : potentiel agronomique, besoins en surface agricole utile, conflits... (fiche 1B)

Développer les énergies renouvelables

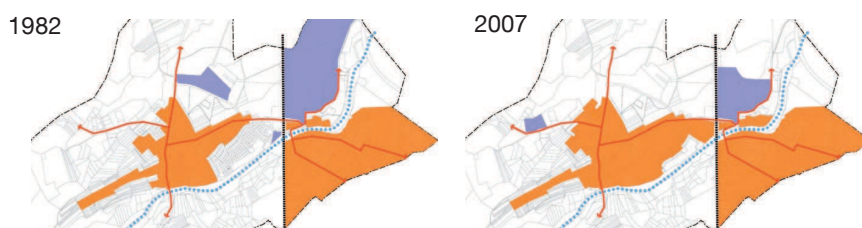
Analyse du climat (soleil, vent), de la géologie (sous-sol) et de la forêt au regard du potentiel de production d'énergie (fiche 1D).

Développer la mixité fonctionnelle

Identifier les pôles et axes de centralité pour l'accueil de commerces de détail et services répondant aux besoins quotidiens des habitants, des actifs et des entreprises (fiche 3A).

Extrait

Bilan de la consommation d'espace sur 25 ans (Rapport de présentation du PLU de Staffelfelden, 68)



	1982	2007	Total
Tissu urbain à dominante résidentielle ou mixte	122,0 ha	142,8 ha	+ 20,8 ha
Nombre de résidences principales	1113 logts	1364 logts	+ 251 logts
Population	3465 hab.	3579 hab.	+ 114 hab

Source : cabinet REDD, 2010

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Il est le coeur du projet de PLU, un ensemble d'objectifs transversaux et cohérents sur lesquels s'engagent durablement les élus.

Développer les énergies renouvelables

Si potentiel et projet, objectif de développement de sites de production d'énergie (centrale photovoltaïque, éolien, géothermie, exploitation sylvicole...) (fiche 1D).

Favoriser les transports en commun

Objectif d'articulation entre développement urbain (logements, activités, équipements) et axes de transports en commun (fiche 2A).

Développer la mixité résidentielle et sociale

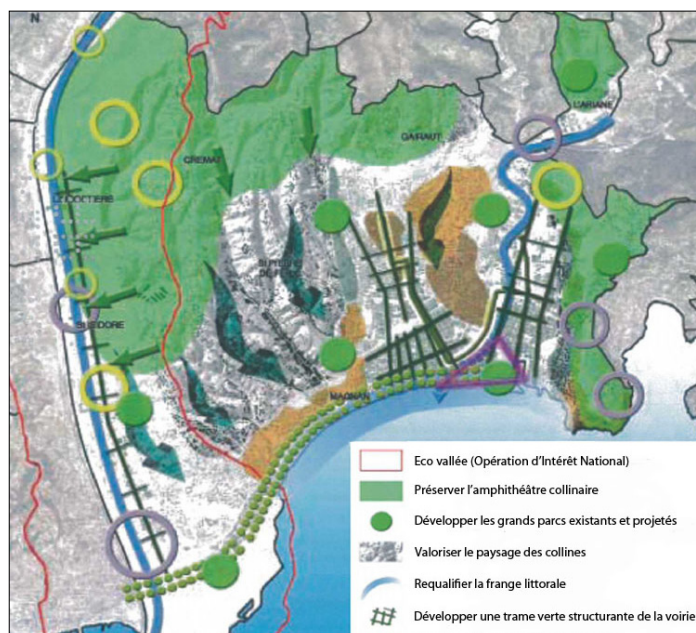
Objectif de mixité sociale et inter-générationnelle et d'atténuation du phénomène de ségrégation spatiale (fiche 3C).

Protéger et renforcer la trame verte

Inscrire l'objectif de maintien des éléments structurants du paysage (fiche 4B).

Extrait

Carte spécifique sur les enjeux paysagers et environnementaux (PADD du PLU de Nice, 06)



Source : Communauté urbaine Nice Côte d'Azur, 2010

... POUR CHAQUE PIÈCE COMPOSANT LE PLU

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Elles sont un outil complémentaire au règlement pour encadrer les opérations d'aménagement et les constructions sur les secteurs stratégiques.

Protéger et gérer la ressource en eau

Principe de gestion alternative des eaux pluviales (fiche 1C).

Améliorer les performances énergétiques

Optimisation de l'implantation et du gabarit des constructions par rapport à l'ensoleillement et aux vents (fiche 1E).

Favoriser les modes doux

Principes de bonne cohabitation des différents modes de circulation (partage de voirie, aménagements ...) (fiche 2B).

Aménager et animer l'espace public

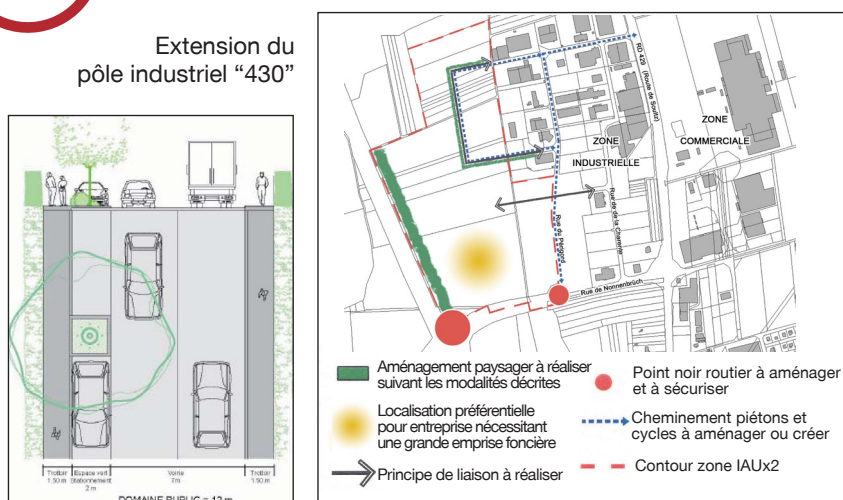
Définir un secteur d'implantation préférentielle pour les espaces publics à l'échelle de la ville ou du quartier (fiche 3B).

Respecter le paysage local

Inscrire une orientation de type « secteur à planter » ou « intégration/transition paysagère à réaliser » (fiche 4B).

Extrait

Voirie aménagée pour les modes doux (Orientations d'aménagement du PLU de Wittenheim, 68)



LE RÈGLEMENT (ÉCRIT ET GRAPHIQUE)

Il se compose de plans (zonage...) et d'un règlement écrit qui détaillent les prescriptions en termes de constructibilité et de protection. Ils peuvent désormais intégrer des dispositions en faveur de l'urbanisme durable (énergie, densité minimale...).

Économiser la ressource foncière

Conditionner l'ouverture à l'urbanisation de zones d'extension à la densification préalable de terrains en zone urbanisée (dents creuses, friche) (fiche 1A).

Obligation de densité minimale dans les secteurs bien desservis par les transports en commun (fiche 1A).

Améliorer les performances énergétiques des constructions

Dans les secteurs ou zones identifiés au plan de zonage, conditions de respect de critères de performance énergétique pour les constructions nouvelles (Bepos – bâtiment à énergie positive) ou pour la réhabilitation du parc existant (BBC) (article 2) (fiche 1E).

Mieux gérer le stationnement automobile

Emplacement réservé pour l'aménagement et la création d'aires de stationnement (fiche 2C).

Extrait

Exigences de performance énergétique pour les constructions (Règlement du PLU de Dijon, 21)

ARTICLE UG 2 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

En secteur UGR, les constructions sont autorisées à condition :

- d'être réalisées dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble à l'exception des quartiers Grésilles et de la Fontaine d'Ouche dont la requalification fait l'objet de plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble et des secteurs de la gare et de la Toison d'or,
- de disposer d'installations permettant l'utilisation des eaux pluviales à des fins d'utilisation domestique conformément aux réglementations en vigueur,
- de présenter une consommation d'énergie primaire inférieure à un seuil de 60 kWh par m² de SHON et par an.

ARTICLE UG 6 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

3- Dispositions particulières

Dans les marges de recul y compris celles imposées au plan des formes urbaines, sont autorisés :

- [...]
- les adjonctions de faible emprise aux constructions existantes répondant à des motifs d'isolation thermique, acoustique et à l'accessibilité,
- les dispositifs nécessaires à l'utilisation des énergies renouvelables tels que capteurs d'énergie solaire, éoliennes,...

Source : Ville de Dijon, 2010

COMMENT LIRE ET UTILISER UNE FICHE-CONSEIL ...

UNE SÉRIE DE 13 FICHES-CONSEILS RÉDIGÉES SUR UN MÊME MODÈLE

Sur chaque fiche, une liste de leviers d'actions illustrés

Chaque fiche-conseil développe un objectif sous la forme d'une double page. La première inventorie les moyens à mettre en oeuvre et la seconde présente des extraits de POS/PLU. Certaines fiches-conseils présentent en supplément une ou deux pages d'approfondissement.

Les fiches du guide sont à utiliser en prenant en compte l'imbrication des thèmes et des échelles dans le PLU pour un urbanisme réellement durable.

Fiches disponibles

- 1) **Gestion économe des ressources et des énergies**
 - A) Ressource foncière
 - B) Terres agricoles
 - C) Ressource en eau
 - D) Énergies renouvelables
 - E) Performances énergétiques des constructions
- 2) **Mobilités durables**
 - A) Transports en commun
 - B) Modes doux
 - C) Stationnement automobile

- 3) **Cohésion sociale et urbaine**
 - A) Mixité fonctionnelle
 - B) Espace public
 - C) Mixité résidentielle et sociale
- 4) **Préservation de la biodiversité et des paysages**
 - A) Trame verte
 - B) Paysage local

UN EXEMPLE DE FICHE-CONSEIL : ÉCONOMISER LA RESSOURCE FONCIÈRE

Page 1 : Moyens et outils

FICHE CONSEIL N°1-A

Thématique →

Objectif →

Enjeu →

Leviers d'action →

Moyens mobilisables par outil du PLU →


GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES ET DES ÉNERGIES

ÉCONOMISER LA RESSOURCE FONCIÈRE


Limiter l'étalement urbain, c'est préserver des capacités futures de développer urbain, préserver davantage d'espaces naturels et agricoles, réduire les déplacements et aussi réduire les coûts de viabilisation.

Leviers d'action

Densification et renouvellement urbain du tissu existant / limitation des surfaces d'extension



Densification le long des axes de transports en commun



Phasage dans le temps de l'urbanisation

Plus grande densité et constructibilité des terrains dans les extensions urbaines

Réduire les surfaces dévolues à la voirie et au stationnement

Moyens mobilisables dans le PLU

Diagnostic / Rapport de présentation
Versement graphique de gabarit : Analyse de la consommation antérieure d'espaces naturels et agricoles
Analyse du potentiel de densification (localisation, chiffrage, échelle de temps) - notamment si imposé dans certains secteurs par le SCOT

PADD
Objectif de consommation modérée au regard du bilan fait dans le diagnostic et de prévisions démographiques
Objectif de répartition du développement urbain entre densification et extension

Orientations d'Aménagement
Échancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones d'extension
Définir un schéma de desserte économisant le foncier (tout en limitant les impasses) et des principes d'aménagement (profils de voie cotés)

Règlement (graphique et écrit)
Limitation du nombre et des surfaces des zones d'extension
Inscription de tout ou partie des zones d'extension en réserve (zone AU)
Conditionner l'ouverture à l'urbanisation des zones d'extension à la densification préalable de terrains en zone urbanisée (dents creuses, friche)

Lien autres fiches →

Lien Plan Climat →

Ressources ou autres outils à mobiliser →

Indicateurs et chiffres clés locaux →

Liens autres fiches conseils
1-B, 2-A, 2-B, 2-C et 4-A

Type de mesure du Plan Climat
Atténuation / Adaptation

Autres outils mobilisables :
Versement pour sous-densité : Instauration par délibération d'un seuil minimal de densité par secteur, en deçà duquel les constructeurs doivent acquiescer d'une taxe plafonnée à 25% de la valeur du terrain.
Taxe sur terrains nus rendus constructibles : Instauration par délibération du conseil municipal sur la 1^{ère} vente des terrains nus rendus constructibles par le PLU.

Indicateurs possibles
Part des logements/activités créés en extension dans la production totale
Surfaces d'espaces agricoles et naturels consommées par an
Nombre d'habitants (d'emplois) gagnés par ha consommé (00 nombre de logements (d'entreprises) créés par ha consommé
Densité moyenne en log/ha urbanisé
Part du foncier dévolu à la voirie

Chiffres clés locaux
60 hectares de terres agricole consommées/an sur la Région Mulhousienne entre 1988 et 2008 (source SCOT)
50% des surfaces artificialisées pour la voirie et les parkings en Alsace (source IFEN).


PLU
Guide conseil
Urbanisme durable

Page 2 : Exemples de PLU en vigueur

Pages 3 à 5 : Pages complémentaires (outils/méthode)

Rapport de présentation : densification du village - PLU de Berwiller (86)


Analyse du potentiel de densification par réhabilitation des granges du village en logements (localisation et quantification) : 25 granges démolies en 10 ans et un potentiel d'une cinquantaine de garages restaurés à raison de 2 à 4 logements par projet de rénovation. Potentiel acquis si fluidifie les dents creuses et courts-déroulés susceptibles d'accueillir environ 200 logements.



Orientations d'aménagement : échauffer l'ouverture à l'urbanisation PLU de la Communauté Urbaine de Bortolozzo, Commune de Pétion (29)


Orientations d'aménagement intégrant un échancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation de certaines zones d'extension, comportant au objectifs du PLU communautaire.

Exemple ci-contre du secteur Le Clos dont les sites hachurés de la plan peuvent être urbanisés - avant un horizon de 5 ans - étant donné les capacités insuffisantes des équipements publics de la commune concernée.



PADD, zonage et règlement : densités minimales - PLU de Riedisheim (88)

Sur les secteurs d'ouvrants bien desservis par le bus, les équipements, commerces et services, PADD orientent vers une densité forte à affirmer (si - et depuis - avant - lors - de synthèse des orientations).



Quels potentiels ?

Dent creuse : terrain non construit ou urbanisé au sein du tissu aggloméré (hors dents creuses ou non).

Foncier utilisable : terrain affecté ou affectable, susceptible de recevoir une autre fonction urbaine, notamment résidentielle, parking, zone de dépôt, local à usage d'activités, garage, friche industrielle, emprise ferroviaire, terrain de foot...

Foncier sous-utilisé : terrain peu construit ou urbanisé au sein du tissu aggloméré pouvant être optimisé par division parcellaire et nouvelles constructions ou par optimisation du bâti (pas de logements dans un bâtiment). À analyser sur tout le tissu urbain y compris en secteur pavillonnaire.

Renouvellement urbain : terrain reconstruit après démolition des bâtiments existants (vieux ou non).

Logements vacants : réhabilitation et/ou reprise sur le marché de logements vacants.

Bien identifier le potentiel de densification

Le potentiel de densification constitue l'ensemble des terrains situés au sein du tissu aggloméré et susceptibles d'être utilisés pour poursuivre le développement urbain.

Il s'agit d'agir tant sur les terrains bâtis que sur les terrains non bâtis, que ceux qui sont connus, que ceux qui ne le sont pas, et ce à court ou moyen terme comme à long terme.

Quelle restitution ?

Il s'agit de localiser les terrains et/ou bâtiments concernés :

- représenter des dents creuses et du foncier sous-utilisé à partir du cadastre et/ou de la vue aérienne et/ou des fichiers MAJIC;
- in situ, repérer les foncier vacants, des logements vacants et des opportunités de renouvellement urbain et vérifier du potentiel constructible des terrains démolis en 1 surface, occupation, topographie, accès, nuisances...).

Quantifier et qualifier le potentiel

Il s'agit de chiffrer la localité du potentiel (en hectares) au vu des surfaces cartographiées. On peut se fonder sur le cadastre qui est le plus fiable pour distinguer ce qui est à priori mobilisable à court ou moyen terme (horizon du PLU) et à long terme.

Rapport de présentation : potentiel de densification - PLU de Riedisheim (88)

Analyse à partir du fond cadastral, d'un travail de terrain et d'un échange avec les élus, Cartographie et quantification du potentiel, selon l'échelon présumé de mobilisation. Estimation du nombre de logements selon la densité attendue.

Indicateur	Unité	Valeur
Surface de foncier potentiel	ha	112
Surface de foncier utilisable	ha	112
Surface de foncier sous-utilisé	ha	112
Surface de foncier vacants	ha	112
Surface de foncier reconstruit	ha	112
Surface de foncier à rénover	ha	112
Surface de foncier à démolir	ha	112
Surface de foncier à restaurer	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager	ha	112
Surface de foncier à réqualifier	ha	112
Surface de foncier à réhabiliter	ha	112
Surface de foncier à réutiliser	ha	112
Surface de foncier à réaménager		